

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 V. 291 Vœu relatif aux délais d'obtention de rendez-vous en préfecture pour les personnes étrangères.

Le Conseil de Paris,

Les étranger.es rencontrent de grandes difficultés à avoir un rendez-vous en préfecture, et basculent ainsi dans l'illégalité faute d'un traitement nécessaire de leurs dossiers. Les délais qui leur sont imposés avant traitement de leur demande ou le renouvellement de titre de séjour, de changement de statut, de naturalisation sont très longs, de plusieurs mois à plusieurs années. Cela entraîne pour des personnes salariées, scolarisées, insérées souvent depuis longtemps dans notre société, une rupture de leur droit qui les empêche de travailler, de se loger et tout simplement de mener une vie normale.

Ces difficultés s'expliquent d'abord par le manque de rendez-vous disponibles sur la plateforme dédiée, rendant ainsi impossibles pour de nombreux-es demandeur·euses les démarches nécessaires à l'exercice de leur droit.

En effet, le nouveau système de prise de rendez-vous exclusivement en ligne, mis en place à l'origine pour éviter les longues files d'attente à l'entrée des préfectures, ainsi que la dématérialisation de l'ensemble de la procédure, accentue les difficultés des demandeur·euses. Cette fracture numérique est peu ou pas prise en charge par l'État, et aucune alternative n'est prévue. De plus, le manque de rendez-vous s'explique avant tout par le manque de personnel dédié à ces missions régaliennes.

La crise COVID a aggravé ces difficultés qui préexistaient, en particulier pour les premières demandes de titre de séjour, arrivant désormais à un point de blocage sans précédent, démontrant la volonté de rendre plus difficiles les démarches des étranger.es dans notre pays.

La Défenseuse des droits est intervenue à de nombreuses reprises auprès des préfet·tes, auprès du Ministère de l'intérieur en juillet 2020 dénonçant des « *procédures défailtantes (qui) aboutissent donc à ce que des étranger.es soient maintenu·es dans une situation précaire, voire placés·es dans une situation irrégulière, alors même qu'ils disposent de l'ensemble des éléments leur permettant de déposer une demande de titre de séjour* ».

Les nombreux recours déposés au tribunal administratif se soldent très majoritairement par une condamnation de l'État et une injonction à se conformer à ses obligations légales. Au delà de l'engorgement des tribunaux provoqué par la démultiplication des recours, l'État doit souvent rembourser les frais de justice.

Devant l'angoisse provoquée par la recherche de rendez-vous et le non accès à la préfecture, des associations, des centres sociaux, des Parisien.es nous ont interpellé et fait part de leurs expériences pour aider les demandeur·euses dans leurs démarches.

Sur proposition de Nathalie Maquoi et des élu·es Génération·s,

Émet le vœu que :

- La Maire de Paris interpelle le Préfet et la Direction générale des étrangers en France sur cette situation qui remet en cause les droits fondamentaux d'une partie des Parisien·nes et leur demande de mettre en place les personnels et moyens nécessaires pour proposer les rendez-vous.